



Membres en exercice :	27
-----------------------	----

Membres présents :	23
--------------------	----

Vote pour :	25
-------------	----

Vote contre :	00
---------------	----

Abstention :	00
--------------	----

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de l'affichage et de la réception en Préfecture le
Deshaies, le

La Directrice Générale des Services

Mylène LACIDES

L'an deux mille vingt, le Samedi 25 Juillet, suite à la convocation du 17 juillet, le Conseil Municipal de Deshaies s'est réuni en Mairie, à neuf heures à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame le Maire, Jeanny MARC.

Sont présents : MARC Jeanny, BERNIER Maritza, NICOISE Robert, GAMIETTE Liliane, APPOLINAIRE Lionel, BARRE née MANCO Augustina, HILAIRE Gilbert (*respectivement, Maire, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} adjoint*), SOMMEIL Nicole, MORVAN Philippe, JUDITH née GOUBIN Villard, UGOLIN Gérard, OPET Ghislaine, CARENE Patrice, JEAN-LOUIS Klébert, MOUILA Gladys, MOBETIE Marie-France, VALLUET Anselme, SORIMOUTOU Katia, GOUBIN Fred, PHIBEL Renéline, MANIOC Alain, FABRONI ROSAN Rosenale, HURGON Jacques,

Absents excusés : GUILLAUME Alphonse, PHILETAS Christina (Procuration à Maritza BERNIER), LEDUC Jean-Marie (procuration à MARC Jeanny), GAMIETTE Julien (1^{er} adjoint et conseillers municipaux)

Sont absents :

Secrétaire de séance : MOUILA Gladys

Ont assisté : Directrice Générale des Services : Mylène LACIDES

Secrétaires Administratives : Odile OPET, Yasmine SAINT-MARC

Deshaies, le 25 Juillet 2020



Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication

FIXATION ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Exposé des motifs :

Madame le Maire expose que le Centre Communal d'Action Sociale, régi par le Code de l'Action Sociale et des Familles, est un établissement public administratif communal.

Le rôle social des communes s'exerce notamment à travers le centre communal d'action sociale ou CCAS.

Les CCAS jouent un rôle important dans la mise en œuvre des politiques sociales en direction de la petite enfance, des jeunes en difficulté, des personnes âgées et des publics les plus fragiles.

Le CCAS est géré par un conseil d'administration composé :

- Du Maire qui en est le Président de droit ;



N° d'affichage :

SEC/2020/05/24

COMMUNE DE DESHAIES

Conseil Municipal du 25 Juillet 2020

- Des membres élus en son sein par le conseil municipal ;
- Des membres nommés par le maire parmi des personnes non- membres du conseil municipal.

En application de l'article L 123-6 du code de l'action sociale et des familles, figurent parmi les membres nommés au conseil d'administration du CCAS, un représentant :

- Des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;
- Des associations familiales ;
- Des associations de retraités et de personnes âgées ;
- Des associations de personnes handicapées.

En ce qui concerne les associations familiales, les propositions doivent être présentées au maire par l'Union départementale des associations familiales.

DISPOSITIF DECISIONEL

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L123-4 à L123-9 et R123-1 à R123-28 fixant les conditions de fonctionnement des centres d'action sociale,

Vu l'article R123-7 du code de l'action sociale et des Familles qui confie au Conseil Municipal le soin de fixer le nombre d'administrateur du CCAS

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans la limite de 16 le nombre de membres élus et nommés au conseil d'administration, à part égale,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

DECIDE à l'UNANIMITE

Article 1 : FIXER à 8 le nombre des membres du conseil d'administration

Article 2 : DESIGNER les 4 membres du collège élus suivants :

1. Villard JUDITH
2. Liliane GAMIETTE
3. Nicole SOMMEIL
4. Fred GOUBIN

Article 3 : DE DONNER à Madame le Maire pouvoir pour signer les actes s'y rapportant



DELIBERATION n° .34.

N° d'Inscription au Registre

- 20/05/ .34-



Envoyé en préfecture le 29/07/2020

Reçu en préfecture le 29/07/2020

Affiché le 29/07/2020

ID : 971-219711116-20200725-M20200534-DE



N° d'affichage :

SEC/2020/05/24

COMMUNE DE DESHAIES

Conseil Municipal du 25 Juillet 2020

LISTE DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

1	Centre Communal d'Action Sociale	04	<ol style="list-style-type: none"> 1. Villard JUDITH 2. Liliane GAMIETTE 3. Nicole SOMMEIL 4. Fred GOUBIN
---	----------------------------------	----	---

Deshaies, le 25 juillet 2020

Ont signé au registre tous les membres présents
Pour expédition conforme

Le Maire

Jeanny MARC

